

[Adresse de toutes correspondances](#)

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Monsieur Jacques CEVOST
6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

☎ : 02.38.59.49.83

📠 : 02.38.59.33.75

courriel : jcevost@free.fr

A.A.R.C.A.

Info Flash Résidents

INTERNET :

<http://www.valdabondance.com/vallee/associa/aarca/index.htm>

Compte-rendu de l'assemblée générale du 29 décembre 2005.

L'assemblée générale du 19 décembre n'ayant pas pu se dérouler faute de quorum

Le président, Jacques Cévest prend la parole à 17h10

Mmes Brunet Mariangela et Leconte Jannick sont désignées secrétaires de séance.

52 adhérents présents

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue et déclare ouverte l'Assemblée Générale 2005 de l'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance.

Je remercie M le Maire d'être présent et d'avoir mis cette salle à notre disposition.

Je remercie également M David-Rogeat Président du Syndicat mixte de la Vallée d'Abondance et M Jean-Louis Roger Président de l'Office de Tourisme qui nous rejoindront tout à l'heure.

Excuses : Vous constaterez qu'un certain nombre d'administrateurs ne sont pas présents aujourd'hui, ce qui montre la difficulté de nous rencontrer et de travailler efficacement pour l'association.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral du président et rapport d'activité 2005
- Rapport financier du trésorier et contrôle des comptes
- Élections des contrôleurs aux comptes pour 2006 et du tiers sortant du Comité Directeur
- Montant de la cotisation 2006
- Modification des statuts
- Demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement
- Activités 2006
- Questions diverses et interventions de M le maire, de M le Pt du SICVA et de M le PT de l'OT

Quelqu'un souhaite t'il ajouter un point ?

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

- Vers 18h30 nous remettrons les prix de notre concours photo dont le thème était « Les Cornettes de Bise sous tous les angles »

La soirée continuera par le traditionnel pot de l'amitié auquel vous êtes tous conviés.

Rapport moral et d'activité du président

Le fait marquant de cette année sera sans nul doute le démarrage de la **Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne**. Celle-ci a été créée en août 2004 sous l'impulsion de 3 associations : La Clusaz, Chamonix et la Chapelle d'Abondance. Elle est présidée par Mme Mireille Sertout, présidente de l'association de la Clusaz.

Elle comprend aujourd'hui 9 associations. Si le vécu et les habitudes de chacune peuvent présenter des différences, nous retrouvons partout les mêmes soucis : la place des résidents dans les stations, la maîtrise de l'urbanisation, le respect de l'environnement.....

Nous nous sommes réunis deux fois cette année, en Assemblée Générale à Chamonix en août et en Conseil d'Administration début décembre à Paris.

La question fondamentale est pour chacune d'elles de trouver sa place dans la station, tout comme chaque résident y cherche la sienne. Notre statut de résident et de contribuable à part entière devrait nous situer au niveau des résidents permanents, mais notre fréquentation occasionnelle des villages, nos origines supposées urbaines et notre statut de non électeur nous font considérer comme des touristes voire des étrangers ou même des intrus. Il n'est pas entré encore dans les moeurs qu'un résident même secondaire est un citoyen comme un autre.

De plus, dans chaque station, plus ou moins selon ses possibilités d'accueil, se pose le problème des « lits froids ». Les lits froids, ce sont les nôtres quand nous ne sommes pas là. L'idéal pour une station est sans doute d'avoir des « lits chauds », c'est à dire occupés au maximum toute l'année. Certaines stations semblent engager une course effrénée aux « lits chauds » en construisant des résidences hôtelières ou le nombre de touristes accueillis par m2 est imbattable. Encore faudra-t-il les remplir correctement sur l'année, et surtout continuer à les remplir au fil des ans pour que ce soit un réel apport pour ces stations.

Afin d'avoir une idée juste, l'association des Résidents de la Clusaz a commandé une étude sur l'impact des résidents secondaires sur l'économie locale. Cette étude montre que cet impact dépasse largement celui des habitants permanents et que l'économie locale ne peut pas se résumer au chiffre d'affaires des remontées mécaniques. Ce n'est pas à vous que j'apprendrai que les résidents continuent à dépenser même quand ils ne sont pas là et que le volume financier annuel laissé dans la vallée n'a rien à voir avec le budget vacances d'une famille de touristes, et ce, même si la neige n'est pas là.

C'est vrai que le taux de remplissage des logements de résidents est trop faible et un progrès dans ce sens améliorerait notamment le chiffre d'affaires des remontées mécaniques. Mais le tableau n'est peut-être pas aussi noir qu'il n'y paraît ni les solutions aussi simples qu'on peut le penser. J'ai constaté avec plaisir que la réflexion est en cours et de plus au niveau de toute la vallée grâce notamment à l'action du syndicat intercommunal.

Il ne nous appartient bien sûr pas de déterminer les choix urbanistiques des stations mais il nous semble que ces choix doivent prendre en compte toutes les données et notamment celles qui conduisent à un développement harmonieux, raisonnable, raisonné et pérenne des villages de montagne.

C'est ce qui est écrit depuis le début dans les objectifs de notre association comme dans ceux des autres associations de la Fédération. Nous pensons donc que les résidents, à travers leurs associations qui sont les seules structures à les représenter, peuvent aussi donner leur avis dans ce domaine.

C'est une orientation que nous souhaitons donner à toutes les associations et donc à l'AARCA en particulier

Nous allons donc vous proposer tout à l'heure de légères modifications de nos statuts afin de pouvoir obtenir l'agrément préfectoral nous permettant de participer aux consultations légales mettant en jeu l'urbanisme et l'environnement, tout comme notre fédération va le faire au niveau régional et national.

Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de tenter d'enrayer tout développement ou toute avancée dans le domaine touristique pour garder aux villages de montagne un caractère bucolique et passéiste que nous n'avons pas su garder ailleurs.

Nous sommes les premiers consommateurs de tourisme, de remontées mécaniques, de neige artificielle, de via ferrata et autres piscine ou patinoire et donc les premiers intéressés par l'évolution des stations. Nous souhaitons seulement que les conséquences des décisions soient évaluées à long terme et dans tous les domaines aussi bien financier qu'environnemental, pour que ces évolutions ne deviennent pas des boulets pour le futur.

Je prendrai comme exemple l'enneigement artificiel qui est peut-être une des solutions à la relative désaffection des stations de moyenne montagne. Si pour avoir un peu plus de neige et dans toutes les conditions climatiques, on doit ajouter des bactéries à l'eau, comme cela peut se pratiquer, il faut en évaluer les conséquences sur les pâturages, les cours d'eau et l'alimentation en eau potable, la flore, la faune et donc l'agriculture pastorale... et donc y réfléchir à deux fois.

Je vous rassure, on est loin de tout cela, je pense, à la Chapelle. Nous avons parfois des différents avec la municipalité, mais dans ces domaines, nous sommes assez en phase, je pense. D'ailleurs nous n'avons pas émis de remarque particulière lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Ce que nous vous demanderons d'approuver n'est donc que précaution pour l'avenir s'il en était besoin afin de pouvoir se faire entendre efficacement avant plutôt qu'après.

Dans un certain nombre de stations les résidents secondaires sont représentés au Conseil Municipal, ce qui ne semble pas anormal puisqu'ils représentent plus des trois quarts de la population contribuable.

Personnellement j'ai un avis partagé sur la question et le vôtre m'intéresse, n'hésitez pas à m'en faire part.

Vous voyez que le travail ne manque pas au sein de notre fédération. Son développement rapide montre qu'elle était attendue, surtout par les petites associations comme la nôtre qui ont peu de temps, de compétences et de moyens.

Nous avons édité 3 « **Info Flash Résidents** » en janvier, juin, décembre comme chaque année

Notre enquête de 2004 plaçait l'information au premier plan vos préoccupations et de vos attentes vis-à-vis de l'AARCA. Nous essayons d'y répondre de notre mieux mais la tâche est loin d'être aisée car les infos nous arrivent au compte-goutte. Nous ne pouvons que vous relayer les nouvelles du site Internet ou de la presse locale et les explications fournies par M le Maire qui nous reçoit toujours deux ou trois fois par an pour répondre à nos questions et nous informer des décisions du Conseil Municipal ainsi que de l'avancement de la réflexion sur l'avenir du domaine skiable, ce dont je le remercie. Je souhaite bien sûr que cela continue. Nous souhaiterions bien sûr faire plus, pouvoir vous informer à l'avance des nouveaux circuits de navettes, des nouveautés dans le commerce ou les services etc...mais nous découvrons souvent comme vous, à l'arrivée, ces nouveautés.

Nous ne vous avons pas fait parvenir le bulletin municipal 2005 car la période de parution ne correspondait pas à un envoi de bulletin. Vous risquez de l'avoir 6 mois plus tard. Je vous engage à le demander en juillet à la mairie. Celui de 2005 a le mérite de poser clairement la question financière avant toute décision sur l'avenir du domaine skiable. M le Maire pourra vous en parler tout à l'heure.

Je rappelle également que si l'AARCA peut vous aider, notamment pour obtenir des informations, des adresses, ou des textes officiels, son rôle n'est pas d'intervenir ou d'arbitrer dans les conflits de voisinage ou autres..

Les activités 2005

Le slalom a réuni une soixantaine de skieuses et skieurs de tous âges. Il s'est déroulé dans la bonne ambiance habituelle. sous la houlette de Philippe Adam et des moniteurs de l'ESF et du Ski-Club. Nous les remercions tous chaleureusement pour leur dévouement. Il est bien évident que nous ne pourrions l'organiser sans eux. Le vin et le chocolat chaud ont permis à tous d'attendre les résultats de façon conviviale

Nous remercions également les nombreux sponsors et notamment les municipalités, les magasins de sport et les restaurateurs qui apportent un intérêt certain à la course.

Vous savez qu'à titre de remerciement, l'AARCA offre un certain nombre de coupes pour les courses organisées par le ski-club ou l'Office de Tourisme.

Nous avons organisé quelques sorties en raquettes, mais il faut bien avouer qu'elles ne suscitent pas beaucoup d'intérêt en dehors des quelques inconditionnels. Je renouvelle l'invitation, si vous voulez découvrir la montagne autrement, appelez-nous, nous pourrions trouver une date et un parcours qui vous conviennent. Vous pouvez aussi vous adresser à l'Office de Tourisme et aux organisateurs locaux.

De la même façon, les randonnées d'été sont maintenues mais peu fréquentées. Nous sommes allés à la rencontre des bouquetins au Lenla puis des chamois au Mont de Grange et enfin nous sommes retournés à la pointe de Recon. Là encore, si vous êtes intéressé, contactez-nous, nous adaptons l'itinéraire à la volonté de chacun L'essentiel étant la convivialité et le partage plus que l'exploit sportif.

Vous pouvez toujours trouver les informations concernant votre association ou la vie dans la vallée sur les sites internet Valdabondance.com et infoval74.com avec maintenant des liens vers les autres associations de résidents et la fédération.

Il y a aussi le forum pour dialoguer ou s'informer et même passer des petites annonces. Petites annonces que vous pourrez aussi insérer sur les bulletins en 2006 pour tout ce qui concerne votre résidence à la Chapelle : covoiturage, mobilier, matériel de ski, etc...

Vous pouvez aussi me joindre d'un simple clic.

Pour ceux qui le souhaitent nous allons mettre en place un carnet d'adresse nous permettant de vous informer rapidement et individuellement des nouvelles importantes qui pourraient vous intéresser. Pour ce envoyer simplement un message au président **en mettant « AARCA » dans la rubrique « Objet »**

Le concours photo 2005 a réuni 34 concurrents. Vous pouvez admirer les meilleurs prises de vue. Une bonne partie des clichés sont des photos numériques. Nous remettrons les prix tout à l'heure. Vous pourrez récupérer vos photos et vos négatifs, ainsi que celles de l'année dernière si vous étiez parmi les lauréats.

Je remercie l'équipe du concours photo: Eric Nicolet, Bertrand Guffroy et Patrick Brault les membres du jury.

Au niveau du fonctionnement de l'association, il faut bien avouer qu'on s'essouffle un peu. Nous avons beaucoup de mal à nous réunir et l'organisation des activités se fait en groupe vraiment réduit. Ainsi M Nicolet a décidé de passer la main dans l'organisation du concours photo, on peut le remercier pour son implication pendant toutes ces années. Si l'on veut maintenir le concours, il faut donc constituer une nouvelle équipe. Nous comptons sur vous. Nous nous sommes posé la question du maintien du concours dans sa forme actuelle. En effet nous devons visiter une quarantaine de sponsors sur les 3 communes et parfois à plusieurs reprises, ce que nous ne pourrions plus faire sans l'apport de sang neuf.

De même Mme Naas et M Cahuac qui ne peuvent être assez présents ont choisi de ne pas renouveler leur mandat au Conseil d'Administration. Si vous pouvez apporter votre concours à la bonne marche de l'association, je vous invite à nous rejoindre tout à l'heure. Nous aurions besoin de personnes notamment pour assurer des tâches de secrétariat et pour l'envoi du bulletin, mais il n'est pas nécessaire d'être élu au Conseil d'Administration pour donner un coup de main pour les activités ou pour en proposer d'autres.

Nous nous demandons souvent comment faire pour dynamiser l'association.

Nous représentons environ 150 familles. Après une légère érosion ces dernières années, l'effectif s'est stabilisé et remonte même légèrement.

Faut-il se faire connaître davantage et comment ? Faut-il engager de nouvelles actions et lesquelles ? L'enquête de 2004 ne nous en donnait pas l'impression mais les réponses ne venaient que des adhérents, c'est peut-être l'avis des autres qu'il faudrait recueillir.

Dans nos relations avec la mairie, nous n'avons toujours pas pu obtenir d'avancée sur les forfaits des enfants majeurs à charge (les 18-22 ans) pour lesquels nous avons des demandes chaque année. Vous savez sans doute que nous bénéficions de tarifs particulièrement attractifs sur les forfaits saison La Chapelle, c'est une avancée obtenue par l'AARCA. Cette année ce forfait a un attrait supplémentaire puisqu'il permet d'aller jusqu'au téléski d'Onnaz sur Super-Châtel. On avance doucement, peut-être un jour ira-t-on jusqu'au sommet du Morclan. Cependant on nous a parlé de tricherie sur l'utilisation de ces forfaits. Je dis clairement que nous les dénonçons et que même si elles sont peu nombreuses et pas du fait de nos adhérents, elles jettent le discrédit sur tous les résidents. Nous sommes là pour défendre le cas échéant les intérêts légitimes de tous les résidents, qu'ils soient de l'AARCA ou non mais par pour encourager les profiteurs. Quelques contrôles au départ des remontées pourraient peut-être décourager ces fraudeurs.

Je rappelle que les forfaits spéciaux résidents sont attribués aux personnes assujetties à la taxe d'habitation de l'année en cours et à leurs enfants mineurs. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous souhaiterions pouvoir l'étendre aux enfants étudiants, mais nous ne sommes pas entendus pour l'instant.

Vous avez peut-être entendu parler de l'amendement autorisant la perception d'une redevance pour la pratique de la raquette, la lecture du texte pouvant même laisser penser que dès lors que la commune balise et dame une piste piétonne et considère la marche comme un « loisir de neige », elle pourrait aussi faire payer les piétons. Je laisserai M le Maire et les gens de l'Office vous donner leur sentiment sur ce point comme ils pourront vous parler de l'avancement du projet de sentiers en bord de Dranse.

Je souhaiterais aussi que M Le Président du Syndicat nous parle de l'avancement de la future station d'épuration et du surcoût qu'elle va occasionner sur la redevance. Je pense que le plan de financement doit donner des indications assez précises dans ce sens.

M Le Maire nous parlera du projet de modification de la redevance des ordures ménagères mais aussi des travaux passé, en cours ou à venir sur la commune et de l'étude COMETE.

cadre de vie conformément aux statuts de l'association à engager les démarches pour l'obtention de l'agrément préfectoral conformément à l'article L 141-1 du code de l'environnement.

Un adhérent intervient pour préciser qu'à son sens, ces actions éventuelles ne doivent pas être le fait d'un homme (le président) mais obtenir l'assentiment des adhérents.

Le président lui répond que cela va de soi, il est évident que toute intervention de l'AARCA dans ce domaine, selon son importance, **devra être cautionnée par le Conseil d'Administration au moins, ou par l'Assemblée générale.** Cela s'est toujours passé ainsi notamment pour la question de la tarification de l'eau.

VOTE : Pour : tous

Election des vérificateurs pour 2006

MM Ballarini et M Doual sont candidats
l'unanimité.

VOTE : MM Ballarini et Doual sont élus à

Election du tiers sortant

Le Comité directeur est constitué de 9 membres au moins et renouvelé chaque année par tiers. Il comporte actuellement 12 membres. Les quatre sortants sont : Mme NAAS, MM CAHUAC, SEGUIN, MEYER. MM SEGUIN et MEYER sont à nouveau candidats.

Y a-t-il d'autres candidates ou candidats ?

M LASNIER Pierre, résident aux Airelles est candidat.

VOTE : MM SEGUIN, MEYER et LASNIER sont élus à l'unanimité

Cotisation 2006 : Le CA propose de maintenir l'adhésion à 15€ par famille puisque les finances sont saines. Nous aurons sans doute un exercice déficitaire en 2006 mais nos réserves nous le permettent. Le but d'une association n'est pas d'accumuler de l'argent. Vous savez que si on l'a fait à un moment c'était pour éventuellement faire face à des coûts de procédure importants. Ce qui n'a pas été le cas.

VOTE : Pour, à l'unanimité

Projets 2006 :

Voici les premiers projets, nous comptons sur vous pour étoffer cette liste.

Le slalom de ski aura lieu **le 15 février** pendant les vacances des zones B et C sur la piste du Dahu avec le concours de l'Office de Tourisme, de l'ESF et du Ski-Club.

Les balades en raquettes, on en a parlé tout à l'heure

Les randonnées au coup par coup en fonction des demandes et de la météo.

Pour le concours photo 2006, nous vous soumettons 3 thèmes

- 1 « Le travail des hommes en Vallée d'Abondance »
- 2 « Les cours d'eau et les lacs de la Vallée d'Abondance »
- 3 « Jeux de lumière et reflets dans la Vallée d'Abondance »

VOTE : C'est le 3^{ème} thème qui est retenu.

Vous recevrez comme chaque année **3 bulletins d'information ou 4** selon les événements, contenant les comptes-rendus des activités et les informations dont nous disposons. Je renouvelle mon invitation aux institutions locales à les utiliser pour l'information des résidents.

Nous suivons toujours le projet de désenclavement du Chablais avec intérêt. Le contournement de Thonon devrait être opérationnel fin 2006. Pour le reste, c'est du domaine du probable mais dans quel délai ?

Pour la circulation locale et le stationnement qui sont toujours un peu problématiques, nous accueillons avec plaisir la passerelle et nous souhaitons que ce ne soit qu'un début. Je vous rappelle que les navettes communales sont gratuites pour tous, ainsi que les navettes intercommunales pour les détenteurs de forfaits. Pour les autres le voyage est facturé 2€, comme le métro. Un deuxième circuit a été mis en place pour les navettes communales par la Batelle et la route du Rys.

Je vous rappelle enfin les services offerts par des associations locales auxquels vous pouvez avoir accès :

- La bibliothèque ou à la ludothèque les lundis et vendredis soirs à 18h (et les mercredis pendant les vacances scolaires) au-dessus de l'Office, vous pouvez aussi chaque soir y visiter l'exposition

d'aquarelles de Christian Roulin « Ah, mes montagnes ». Merci aux bénévoles qui s'en occupent et vous réservent un accueil toujours aussi chaleureux.

- La garderie « les Gattions » qui est ouverte pendant les vacances scolaires.
- Une nouvelle exposition va être mise en place à partir du 4 janvier au deuxième étage de la Maison des Sœurs.

Notez que nos amis de l'AARC de Châtel organisent le 30 décembre à 16h leur slalom au pied du Linga. Vous y êtes les bienvenus. Pour cela inscrivez-vous auprès de l'ESF Châtel avant demain midi.

N'hésitez pas à nous questionner, notamment sur le forum du site Internet, à écrire ou téléphoner. Encouragez vos amis ou vos voisins à nous rejoindre. Si vous vendez votre appartement, donnez-nous les coordonnées de l'acquéreur, nous lui enverrons notre bulletin.

Je vais laisser maintenant la parole à M le Maire pour la traditionnelle séance des questions-réponses. Je le remercie de s'y prêter chaque année et de venir à la rencontre des résidents, c'est un moment attendu de cette assemblée générale. Vous pourrez également questionner ensuite Jean-Louis Roger Président de l'Office de Tourisme et M Philippe Adam Directeur.

Je voudrais qu'ils soient nos interprètes pour remercier le personnel des remontées mécaniques et des pistes pour l'excellent entretien de celles-ci.

Intervention de M Bernard Maxit, maire de la Chapelle :

Les différentes interventions ou réponses à des questions ont été regroupées dans ce chapitre pour plus de clarté.

Après avoir renouvelé son message de bienvenue aux résidents, M le Maire procède à un tour d'horizon des sujets abordés ou d'actualité.

- La circulation des piétons le long de la départementale: après la passerelle sur le ruisseau, un projet en cours prévoit un passage sur l'emprise de la maison jouxtant le bureau de tabac et qui avance sur la route. Cela pourrait se faire, en accord avec les propriétaires, sans démolition de la maison.

- Les passages piétons n'ont pas été repeints à l'automne à cause d'une erreur de l'entreprise mais le seront au printemps.

- Le cheminement en bord de Dranse est entré dans sa phase concrète avec les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation. Cette phase sera longue car certains propriétaires ne sont pas très coopératifs.

- Un résident demande s'il est raisonnable de maintenir deux domaines skiables. M le maire explique que l'ensemble du domaine de Braitaz vient de faire l'objet de la « grande visite de sécurité ». Donc son avenir est assuré pour les 15 ans à venir, jusqu'à la prochaine grande visite au moins. Le domaine du Crêt Béni bénéficie du meilleur enneigement car exposé au nord. Il doit donc être conservé. Le télésiège datant de 1969 devra être remplacé dès la fin des études. Un système télémixte est à l'étude (sièges + cabines). L'avantage est de pouvoir monter les enfants les plus jeunes (- de 1,25m) et donc maintenir les classes de neige.

- Le projet d'enneigement artificiel est quasiment bouclé et fait l'objet de négociations avec la commune d'Abondance sur laquelle est situé le lac de Pertuis qui servirait de réserve d'eau.

- Ces investissements de 8 à 9 millions d'€ peuvent être aidés par le département, dans le cadre du contrat « station de moyenne montagne », à hauteur d'1,2 à 1,5 million d'€ à partir de la taxe de 2% sur le chiffre d'affaires des remontées mécaniques qu'il perçoit.

- Le chiffre d'affaires de la station a augmenté de 20% en 2005. Son avenir ne semble donc pas compromis.

Plusieurs résidents soulignent les améliorations et l'excellent entretien des pistes.

C'est en partie dû au renouvellement du parc de chenillettes et notamment au travail des chenillettes à treuil dont le coût unitaire est de 260 000€.

- Concernant la protection des espaces naturels dont a parlé J Cévest, 1850ha sur les 3780ha communaux sont déjà en espace protégé. Le massif des Cornettes (et peut-être bientôt du Mont de Grange) est pressenti comme « espace naturel classé » au niveau national.

- Le nouveau service de navettes par la Batelle et le Rys a été mis en place juste avant les vacances de Noël, c'est pourquoi l'information n'a été diffusée que tardivement. C'est une expérimentation dans le cadre d'un programme européen visant à faciliter les déplacements dans les stations de moyenne montagne.

- La déviation de la départementale n'est pas un projet à court terme, même si les terrains ont été réservés au PLU. Un début va cependant être réalisé pour desservir des constructions en projet entre les routes des Contamines et de l'Ariot.
- La densité de construction qui est regrettée par certains vient de la loi SRU de 2000. Le nombre de places de parking est respecté, avec 50% en places couvertes.
- « Les entrées du village en venant de Thonon et du Linga sont indignes d'une commune touristique », signale un résident. M Le Maire le concède mais précise que l'entreprise qui extrayait des matériaux au pied du Mont Chauffé est en cours de déménagement. Un bureau d'études a été mandaté pour proposer un projet de réhabilitation. Sur la route du Linga, de nombreuses démarches ont été entreprises sans succès, ce que peut confirmer le président de l'AARCA qui a été tenu au courant.
- La perception de la redevance de ramassage des ordures ménagères devient ingérable, notamment parce que les syndics et notaires ne communiquent pas toujours les coordonnées des acheteurs. On s'oriente donc vers un passage à la taxe de ramassage indexée sur la taxe foncière et perçue en même temps.
- La nouvelle station d'épuration devrait être opérationnelle fin 2006. Son coût d'environ 17 millions d'€ aura une répercussion sur le prix de l'assainissement (entre 1 et 2 €/ m³). La commune de la Chapelle est presque entièrement raccordée et n'a donc pas de réseaux à créer.
- M Maxit est totalement opposé au principe de perception d'un forfait pour la pratique de la raquette qui se pratique en milieu naturel et ne nécessite donc pas de frais d'entretien de piste. (Les résidents ne souhaitent pas non plus de pistes damées pour la pratique de la raquette).
- La suppression de l'agence postale au 31 décembre 2005 est une décision unilatérale de la Poste. La commune et l'Office de Tourisme ont décidé l'installation d'une « agence postale communale » dans les locaux de l'OT dès le printemps, aux frais exclusifs de la commune (avec une légère indemnité de La Poste), et dans les mêmes locaux en attendant. Ces locaux, hérités de l'administration sarde avant le rattachement à la France, pourraient retrouver une vocation administrative communale. La mairie est en effet bien à l'étroit et peu accessible dans ses locaux actuels.
- Sur la question des forfaits qui a été abordée, M Roger précise que le forfait + 70ans doit être accordé quelle que soit l'activité pratiquée. Il pense cependant que les avantages tarifaires ne peuvent pas être infinis alors que le déficit annuel des remontées est de 600 000€ et qu'on se prépare à des investissements importants.

Le Conseil d'Administration de l'AARCA pour 2005

CEVOST	Jacques	Président	Loiret	Le Bakoua A
SEGUIN	Michel	Vice-Président	Essonne	Le Bakoua B
BRUNET	Mariangela	Secrétaire	Suisse	Le Triolet
MEYER	Albert	Trésorier	Bas-Rhin	Les Airelles 1
BERTHOUX	Odile	Membre	Paris	Le Soleret
NICOLET	Éric	Membre	Suisse	Les Airelles 1
FAROBIA	Christine	Membre	Essonne	Le Bakoua B
BRUNET	Christian	Membre	Suisse	Le Triolet
LECONTE	Jannick	Membre	Nord	Le Bakoua B
PFISTER	René	Membre	Seine et Marne	Le Bakoua B
LASNIER	Pierre	Membre	Seine Maritime	Les Airelles

Vérificateurs aux comptes

BALLARINI	Bruno		Yonne	Le Grizzli
DOUAL	Jean-Marie		Nord	L'Outeau

N'oubliez pas d'envoyer aussitôt le montant de votre adhésion avec le coupon joint (à vérifier chaque année pour éviter toute erreur).

Résultats du concours photo 2005 : « Les Cornettes de Bise sous tous les angles »

	<i>Légende</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Lot</i>	<i>Offert par</i>
1	Les Cornettes vues depuis la Chapelle	Auradon	Jean-Pierre	1 trophée + 1CD 1 forfait 1 sem 1 tee-shirt	OT la Chapelle Mairie la Chapelle RTL2
2	Les Cornettes vues de Bel Air	Brunet	Marie-Claire	2 repas tee-shirt + 1Cd	1 CHAMROC RTL2 + OT La Ch
3	Les Cornettes vues du lac de Mouille	Siffer	Christiane	2 repas 1 tee-shirt + 1Cd	Les Cornettes RTL2 + OT La Ch
4	Les Cornettes vues du lac de Vonnes	Dziak	Anne-Marie	Livre Vallée d'Abondance 1 sac à dos + 1 CD	AARCA RTL2 + Ot La Ch
5	Les Cornettes vues du village de la Chapelle	Hinfray	Eric	1 forfait 1jour 1 sac à dos	SEML Châtel RTL2
6	Les Cornettes au dessus du pont de Chevenne	Mendez	Odette	1 presse agrume	Intermarché
7	Les Cornettes vues depuis le village	Leconte	Alain	2 repas flam's	Taverne "D'ici et d'Ailleurs"
8	Les Cornettes en descendant du col de Bise	Seguin	Carmen	Livre L'or du Mont de Grange	AARCA
9	Abreuvoir à Chevenne	Fagegaltier	Charles	1 forfait 1jour	SEML Châtel
10	Les Cornettes vues de Chevenne	Mitschdoerffer	Léonard	1 forfait 1jour	Mairie la Chapelle
11	Les Cornettes vues de la S.N.C	Defrance	Isabelle	1 nécess bain bébé	Pharmacie Shuller
12	Au départ des Cornettes	Cahuac	Christian	1 forfait 1jour	Mairie Abondance
13	Les Cornettes vues des pistes de Châtel	Hinfray	Irène	1 forfait 1jour	Mairie Abondance
14	Les Cornettes vues du lac d'Arvoin	Bourrasse	Nadège	2 bouteilles de vin	Les Gentiannettes
15	En montant aux Cornettes par Arvoin	Galliou	Stéphanie	1 cadre	L'Ourson

SLALOM de SKI, 10^{ème} TROPHÉE des RÉSIDENTS

Mercredi 15 février 2006

Piste du Dahu à 18h (dossards dès 17h30)

S'inscrire avant le 15/02 à 12h à l'Office de Tourisme (5€, gratuit pour les – de 10 ans)

Catégories : - de 10ans (fille/ garçon)

10-16 ans (fille/ garçon)

17-45 ans (fille/ garçon)

+ de 45 ans (fille/ garçon)

Hors-catégorie (flèche, chamois) (fille/ garçon)

Organisation technique : ESF. Animation : Office de Tourisme

Venez nombreux encourager les concurrents

Vin et chocolat chauds offerts à tous par l'Office de Tourisme de la Chapelle

Rencontre en été : Nous avons le projet d'organiser une rencontre des membres de l'AARCA en été, notamment pour ceux qui ne peuvent pas venir à l'assemblée générale. Elle pourrait se dérouler autour de spécialités savoyardes dans un restaurant d'altitude début août. Faites-nous part de votre intérêt pour une telle rencontre

ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A . A . R . C . A

CONCOURS PHOTO 2006 :
RÈGLEMENT SIMPLIFIÉ

L'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance organise chaque année un concours photo mettant en valeur les richesses de la vallée d'Abondance. Pour participer à ce concours, il suffit de s'acquitter de la somme de **5 euros par inscription et par photo** (voir bulletin d'inscription ci-joint). Le nombre d'inscriptions n'est pas limité mais **un seul lot sera attribué par participant primé**. Le jury est composé de professionnels de la photo et de la presse et de membres de l'AARCA

Le concours débute le **1er JANVIER 2006** et se termine le **15 OCTOBRE 2006** date limite des envois (le cachet de la poste faisant foi). Il est ouvert à tous les photographes **non professionnels**. Des bulletins seront disponibles dans les Offices de Tourisme ou sur le site de l'AARCA : www.valdabondance.com/vallee/associa/aarca/

PRINCIPE DU CONCOURS PHOTO :

Le participant fera parvenir à l'adresse indiquée sur le bulletin :

- * 1 photo couleur ou noir et blanc tirée sur papier au format **13x18 au moins + le négatif** sur le sujet imposé
- ou * un tirage sur papier photo **au format 13 X 18 au moins et le fichier numérique** avec une très bonne résolution pour pouvoir agrandir la photo (disquette ou CD)

Les photos seront prises uniquement dans la VALLÉE D'ABONDANCE, un petit mot expliquant où a été pris le cliché sera joint (un indice doit permettre d'identifier le lieu de la prise de vue sur la photo).

Les tirages et négatifs ou CD seront rendus à l'issue du concours. **L'auteur autorise l'AARCA à agrandir, publier et exposer ses photos sans prétendre à rétribution.**

[Adresse : concours photo uniquement](#)

AARCA Concours photo
Chez Monsieur Bertrand Guffroy
Sous le Saix
74360 La Chapelle d'Abondance

A . A . R . C . A

Siège social : **BAKOUA A**
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONCOURS PHOTO 2006

«**JEUX DE LUMIERE DANS LA VALLEE D'ABONDANCE**»

(Reflats, ombres, miroitements, brumes,...)

BULLETIN D'INSCRIPTION : 1 bulletin par photo

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : LOCALITE : Pays :

Téléphone : Courriel :

Résidence dans la **Vallée D'Abondance** :

Je joins à ce bulletin : 1) 1 photo papier développée ou 1 tirage numérique imprimé sur papier photo au format 13x18 au moins.

2) Le négatif ou le fichier numérique (disquette ou CD)

3) La somme de 5 euros **par photo** par chèque à l'ordre de l'AARCA (débité après la réunion du jury)

Titre, description de la photo et du lieu dans La Vallée d'Abondance où le cliché a été pris :

.....
.....
J'autorise l'AARCA à agrandir, publier et exposer mes photos sans prétendre à rétribution.

Vous pouvez reproduire ce bulletin autant que nécessaire

Date et Signature